

## **ANNEXE 6 : ORIENTATIONS RELATIVES AUX FORUMS DE COORDINATION NATIONAUX**

Conscient du rôle essentiel des forums de coordination (CCIA, CCSS ou organisme équivalent), Gavi a élaboré les orientations suivantes pour aider les pays à renforcer leur fonctionnement afin de mieux appuyer les objectifs nationaux de vaccination et du secteur de la santé. Les forums de coordination doivent réunir les gouvernements et les parties prenantes clés de la vaccination **de manière participative et transparente** et en poursuivant les **objectifs** (relatifs à tous les programmes concernés, et non au soutien de Gavi uniquement) :

- d'assurer l'orientation stratégique, la surveillance et la transparence du programme élargi de vaccination (PEV) et des programmes concernant le secteur de la santé afin d'assurer une couverture pérenne et une vaccination équitable ;
- de garantir une vision cohérente de la stratégie, la planification, du financement et de la performance du programme PEV dans le contexte plus large du système de santé
- de favoriser la complémentarité et l'harmonisation des activités et des investissements entre les parties prenantes
- de favoriser les interactions entre le PEV et le contexte plus large du système de santé
- de garantir que le PEV et la coordination du programme soient pris en charge et contrôlés par le gouvernement

La conception et les fonctions des forums de coordination varient fortement selon les pays, et il doit être de **la responsabilité du gouvernement** de décider quelle forme et quelles fonctions sont les plus adaptées aux besoins du pays. Toutefois, en général, la coordination doit être **dévolue à un échelon du ministère de la Santé ayant autorité pour assurer le lien avec le système plus large de planification nationale en matière de santé et de financement, et ayant également autorité dans le domaine de la vaccination**. À haut niveau les **responsabilités courantes des forums de coordination** doivent inclure la direction stratégique et la surveillance des domaines stratégiques clés. Ces **domaines stratégiques** se déclinent généralement en **cinq catégories** :

1. La planification stratégique du programme (par exemple, examiner et approuver la planification stratégique globale)
2. Le financement du programme (par exemple, instaurer une visibilité à long terme concernant les ressources et faciliter leur mobilisation)
3. La coordination (par exemple, instaurer la transparence et favoriser la coordination entre les parties prenantes, permettre la remontée des problèmes à partir du niveau opérationnel/technique afin de les traiter)
4. La planification opérationnelle et la surveillance de la performance (par exemple, contribuer au programme de travail opérationnel, surveiller l'avancement de l'ensemble du programme PEV)
5. La diffusion de l'information (par exemple, communiquer les informations pertinentes concernant le programme PEV, les parties prenantes clés et Gavi).

Au-delà de ces catégories, les pays possèdent des entités de coordination à un niveau plus opérationnel et technique. Les présentes orientations visent les forums de coordination qui assument des fonctions stratégiques de haut niveau décrites ci-dessus, plutôt que des fonctions de coordination opérationnelles et techniques précises.

L'**objectif de ces orientations concernant les forums de coordination** est de permettre aux pays de s'appuyer sur les structures de coordination existantes, d'atteindre les buts assignés aux forums et de garantir l'appropriation par le gouvernement et son leadership. Il fait partie d'un « **pack d'appui** » plus large destiné à aider les pays à assurer le bon fonctionnement de leurs forums de coordination. Ce document d'orientation comprend des **exigences** et des **recommandations** concernant :

- **La composition du forum de coordination** : orientations relatives aux types de membres devant être représentés, avec des descriptions et des exemples.
- **Les mandats du forum de coordination** : orientations relatives au mandat stratégique essentiel.
- **La gouvernance du forum de coordination** : orientations relatives aux bonnes pratiques de gouvernance et aux activités d'appui du forum pour assurer un fonctionnement efficace.

Dans de nombreux pays, un CCIA et un CCSS existent, dans ce cas les exigences et les recommandations ne s'appliqueront qu'à une seule de ces entités. Gavi considère que le CCIA est le mieux positionné pour cela et recommande d'établir des liens étroits entre le CCIA et le CCSS pour assurer la cohérence, par exemple la structuration du CCIA en tant que sous-comité du CCSS, la tenue de réunions conjointes ou autres moyens de coopération.

Gavi requiert des pays qu'ils garantissent le **bon fonctionnement de base** de leur forum de coordination, pour pouvoir être **éligibles au soutien SVN, à la plateforme d'optimisation ECF et au soutien HSIS**. Les pays peuvent en faire la démonstration en adhérant aux **conditions**, celles-ci étant considérées comme essentielles au bon fonctionnement du forum de coordination. L'ensemble de documents soumis avec la demande de subvention aidera le Comité d'examen indépendant (IRC) ou un organe équivalent à évaluer l'adhésion à ces conditions. Gavi reconnaît que l'amélioration du fonctionnement du forum de coordination représente un effort au long cours pour les pays, et que cela peut prendre du temps. C'est pourquoi il y aura une certaine flexibilité dans l'approbation des demandes SVN et au titre de la plateforme d'optimisation ECF si le forum de coordination n'est pas encore fonctionnel mais que la demande fait état de manière cohérente des conditions non satisfaites et de l'approche adoptée pour corriger les lacunes.

Des suggestions pourront progressivement être ajoutées en tant que conditions supplémentaires.



Les éléments complémentaires du « pack d'appui » à la disposition des pays comprennent des outils (modèles de TDR et de procès-verbaux de réunion par exemple) ainsi que des formations/assistance technique sur les forums de coordination. Les détails sont disponibles sur : [www.gavi.org/support/coordination/](http://www.gavi.org/support/coordination/)

## Composition du forum de coordination

Les forums de coordination réunissent les gouvernements et les autres parties prenantes clés de la vaccination de manière participative et transparente. Bien qu'il appartienne aux pays de déterminer les membres effectifs du forum, ces directives décrivent les profils des membres potentiels capables d'apporter une expertise, un éclairage et une autorité permettant d'aider le forum à exécuter ses mandats stratégiques. La composition du forum doit inclure des dirigeants supérieurs pouvant prendre des décisions au nom de leur organisation, représenter l'ensemble de l'éventail des voix nécessaires pour assurer la coordination des problématiques de haut niveau et stratégiques du programme PEV et, dans la mesure du possible, rechercher une participation paritaire, équitable et inclusive au niveau des groupes d'acteurs.

Tableau A.1 : Exigences et recommandations de Gavi relatives à la composition du forum de coordination

Composition du forum de coordination	Exemples
<b>Membres requis<sup>1</sup></b>	
1. Le président du forum de coordination est un haut fonctionnaire du ministère de la Santé (MS) ayant un pouvoir décisionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministre</li> <li>• Secrétaire permanent</li> </ul>
2. Les membres sont des hauts responsables ayant un pouvoir décisionnel issus des catégories suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme PEV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable direct d'un gestionnaire PEV (s'il existe)</li> <li>• Gestionnaire PEV</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères liés au budget, aux plans financiers et autres domaines relatifs au financement du PEV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Finances et/ou du Budget</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de planification du MS et autres directions liées au RSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de planification du MS</li> <li>• Unité de coordination RSS au sein du MS</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères (autres que MS) pertinents pour la mise en œuvre du programme PEV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Affaires sociales</li> <li>• Ministère de l'Éducation</li> <li>• Ministère de la Décentralisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations de la société civile les plus actives dans la vaccination et représentatives de la voix des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de revendication</li> <li>• Associations de parents</li> <li>• Groupes religieux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donateurs clés les plus actifs dans le cadre de la vaccination, de la santé maternelle/néonatale/pédiatrique et/ou dur renforcement du système de santé dans le pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains donateurs bilatéraux ou représentants d'entités de coordination de donateurs actives</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires de mise en œuvre essentiels les plus actifs dans le cadre de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de Gavi des représentants de l'Alliance issus de l'OMS et de l'UNICEF</li> </ul>

<sup>1</sup> Les exigences relatives à la composition s'appliquent aux demandes de mai 2017 et aux demandes postérieures pour laisser aux pays le temps de se préparer aux changements. D'ici là les pays pourront soumettre les TDR existants.

Composition du forum de coordination	Exemples
vaccination et du renforcement du système de santé dans le pays	maîtrisant techniquement les dispositifs PEV et EPI <u>et</u> des représentants d'autres acteurs de la mise en œuvre.
<b>Membres recommandés</b>	
<p>La composition peut également inclure des particuliers/représentants apportant une expertise et une connaissance dans des domaines clés relatifs à la vaccination et les réalités du pays, et/ou garantissant la connexion du forum de coordination avec les groupes consultatifs techniques. Ce peuvent être, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des experts de la vaccination (universitaires, chercheurs), notamment en matière d'équité</li> <li>• Le président du groupe consultatif technique sur la vaccination (groupe technique consultatif national sur la vaccination (GTCV) par exemple)</li> <li>• Un représentant de l'Autorité nationale de réglementation (ANR)</li> <li>• Des représentants du secteur privé impliqués dans la prestation du service</li> </ul>	
<b>Processus de sélection et règles d'adhésion recommandées</b>	
<p>Le forum de coordination doit définir un processus de sélection des membres et des règles d'adhésion rigoureux (critères et processus pour identifier, sélectionner et révoquer les membres, règles de présence et de participation, durée de l'adhésion), et les stipuler dans les termes de références (TDR).</p>	

## Mandat du forum de coordination

Gavi pose un ensemble d'exigences et/ou de recommandations, énumérées dans le tableau A.2 ci-dessous, relatives au mandat stratégique du forum de coordination, réparties en cinq catégories : (i) la planification stratégique du programme ; (ii) le financement du programme ; (iii) la coordination; (iv) la planification opérationnelle et la surveillance de la performance ; et (v) la diffusion de l'information. Si l'étendue des fonctions du forum de coordination varie d'un pays à l'autre, les mandats mentionnés ci-dessous constituent les responsabilités essentielles concernant le programme PEV global, certaines étant spécifiques au soutien de Gavi (signalé).

*Tableau A.2 : Exigences et recommandations de Gavi relatives au mandat du forum de coordination*

Mandat du forum de coordination
<b>Planification stratégique du programme</b>
<p><i>Recommandation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'élaboration du plan stratégique global<sup>2</sup>, notamment à la définition et à l'alignement sur des objectifs et des cibles spécifiques (le cas échéant)</li> </ul>
<b>Financement du programme</b>
<p><i>Exigence (spécifique au soutien de Gavi) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et approuver les demandes de soutien à Gavi (incluant le HSIS), les renouvellements de subvention<sup>3</sup> et les soumissions des cadres de participation des partenaires (PEF) pour 2018 par le biais d'un processus participatif étendu, en contrôlant l'alignement sur les plans stratégiques et opérationnels nationaux ainsi que le traitement des questions de pérennité de la couverture et de l'équité.</li> </ul>

<sup>2</sup> Le plan stratégique global se réfère aux plans de haut niveau sur la vaccination (par exemple, les plans pluriannuels complets, les PPAC) et aux aspects du système de santé liés à la vaccination les plus pertinents pour le pays.

<sup>3</sup> Renouvellements RSS à partir de 2017.

## Mandat du forum de coordination

- Assurer un processus participatif étendu pour l'élaboration de la demande au niveau technique et opérationnel également, en impliquant les institutions pertinentes décrites au tableau A.1.

### *Recommandation :*

- Instaurer une visibilité à long terme concernant le financement du PEV, d'origine nationale ou provenant de donateurs, pour soutenir le plan stratégique national, et une visibilité à court terme concernant le budget du gouvernement et les décaissements des subventions des donateurs.
- Promouvoir auprès du gouvernement et des partenaires la mobilisation accrue de ressources pour le PEV et faciliter le dialogue entre eux en vue de définir un plan de mobilisation des ressources.
- Participer à l'élaboration des propositions et des renouvellements de subvention (des acteurs non parties prenantes de Gavi) en cohérence avec les plans stratégiques et opérationnels nationaux.

## Coordination

### *Recommandation :*

- Instaurer la transparence et la coordination programmatique entre les parties prenantes clés.
- Définir la structure/l'organisation du forum de coordination opérationnel/technique (sauf GTCV) et mettre en place des processus permettant de faire remonter au niveau du forum de coordination stratégique les principaux goulots d'étranglement existants.
- Instaurer la transparence et une corrélation étroite entre les organes de coordination du secteur plus large de la santé (y compris RSS) et ceux liés au PEV (par exemple GTCV).

## Planification opérationnelle et surveillance de la performance

### *Exigence (spécifique au soutien de Gavi) :*

- Examiner et approuver les plans opérationnels et les budgets pour le soutien HSIS
- Surveiller la progression des investissements de Gavi par le biais de la discussion et de l'approbation de l'évaluation conjointe et, si possible, les éclairages de l'équipe PEV et des forums de coordination opérationnelle/technique.

### *Recommandation :*

- Examiner et contribuer à l'alignement du plan de travail annuel du PEV sur les objectifs stratégiques
- Surveiller la performance du programme PEV, notamment par le biais de l'examen régulier des indicateurs de performance et de l'état de mise en œuvre du plan de travail annuel, et en se concentrant sur le suivi et l'évaluation des progrès par rapport aux objectifs de couverture et d'équité
- Faire remonter auprès des parties prenantes du gouvernement les principaux problèmes faisant obstacle aux progrès du programme PEV

### *Recommandation (spécifique au soutien de Gavi) :*

- Faire le point sur les résultats et les recommandations issus de l'examen du PEV, de l'évaluation de la capacité du programme (PCA) et d'autres évaluations (notamment l'examen régulier de la capacité de gestion de l'équipe du PEV) et adopter les mesures qui s'imposent
- Surveiller les progrès des principales activités du PEF (discussion et approbation des fonctions et étapes clés du PEF notamment) en utilisant les éclairages de l'équipe PEV et des forums de coordination opérationnelle/technique

## Diffusion de l'information

### *Recommandation (spécifique au soutien de Gavi) :*

- Communiquer les informations pertinentes concernant le programme PEV, les membres du forum de coordination et l'Alliance Gavi

## Gouvernance du forum de coordination

Cette section décrit les orientations concernant la gouvernance des forums de coordination, et présente un ensemble de règles et de bonnes pratiques pour mener des réunions

efficaces. Le respect de bonnes pratiques contribue généralement à une meilleure compréhension commune du rôle du forum, au caractère inclusif de la prise de décision et à l'échange pérenne d'informations entre les membres du forum.

*Tableau A.3 : Exigences et recommandations de Gavi relatives à la gouvernance du forum de coordination*

Gouvernance du forum de coordination <sup>4</sup>
<b>Termes de référence</b>
<p><i>Exigence :</i></p> <p>Le rôle du forum de coordination est défini par des TDR officiels, signés et remis à tous les membres, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif et les mandats du forum de coordination</li> <li>• La composition (membres), le processus de sélection et les règles d'adhésion (par exemple, règles de présence et de participation, durée de l'adhésion)</li> <li>• Les règles de réunion (fréquence et calendrier)</li> <li>• Les procédures de décision (notamment quorum, présence du président, règles de vote pour l'approbation des différents types de décision)</li> <li>• Les fonctions de soutien (incluant les personnes responsables)</li> <li>• Les rôles et la structure organisationnelle du secrétariat du forum de coordination (ou équivalent)</li> <li>• Les termes de référence des comités et/ou groupes de travail (le cas échéant)</li> </ul>
<b>Règles relatives aux réunions</b>
<p><i>Recommandation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la fréquence des réunions (au moins 4 par an) et le calendrier définis par les TDR</li> <li>• Programmer les réunions (au moins 2 mois à l'avance, en particulier si le président est le ministre de la Santé)</li> <li>• Aligner les dates de réunion sur les principaux moments du cycle de la subvention (par exemple, demande de subvention HSI/SVN, évaluation conjointe)</li> <li>• Programmer des réunions ad hoc supplémentaires si nécessaire (par exemple, pour les approbations clés)</li> </ul>
<b>Procédures relatives à la prise de décision</b>
<p><i>Exigence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le quorum (présence d'au moins une part prédéfinie des membres aux réunions pour prendre toute décision, 75 % par exemple) défini par les TDR.</li> </ul> <p><i>Recommandation :</i></p> <p>Respecter d'autres procédures de prise de décision définies par les TDR, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du président (ou autre personne autorisée) pour pouvoir prendre des décisions</li> <li>• Règles de vote applicables aux différents types de décision. Par exemple, répartition des voix entre les membres assurant une représentation équitable (plafonnement éventuel des votes des donateurs et nombre de voix minimum pour la société civile), part minimum de voix pour différents types de décision</li> </ul>
<b>Fonction de soutien</b>
<p><i>Exigence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser le procès-verbal de chaque réunion, et le communiquer à tous les membres du forum dans un délai prédéfini (par exemple, 5 jours ouvrables après la réunion)<sup>5</sup>. Le procès-verbal doit</li> </ul>

<sup>4</sup> Les exigences relatives aux termes de référence et aux procédures de décision s'appliquent aux demandes de mai 2017 et aux demandes postérieures pour laisser le temps aux pays de se préparer aux changements. D'ici là les pays pourront soumettre les TDR existants.

#### Gouvernance du forum de coordination<sup>4</sup>

inclure la liste des personnes présentes et indiquer si le quorum a été atteint ou non.

##### *Recommandations :*

- L'activité du forum de coordination nécessite une préparation et un suivi importants. Des moyens humains au niveau de l'équipe PEV, y compris ses capacités de direction, doivent être consacrés à son soutien. Un secrétariat consacré au forum de coordination constitue une option permettant aux pays de fournir ce support. Ses responsabilités incluraient :
  - Les activités de « contenu », par exemple élaborer l'ordre du jour et les documents préparatoires, définir un document de réunion cohérent, assurer le suivi des décisions prises (éventuellement à travers un tableau de bord du forum)
  - Les activités administratives, par exemple organiser les réunions (lieu, date, invitations), réunir et communiquer les documents préparatoires, communiquer l'ordre du jour, assurer l'organisation logistique des réunions (salle, restauration/boissons), assurer la transparence concernant la présence et les décisions clés.
- Suggestions de bonnes pratiques pour structurer le secrétariat du forum de coordination :
  - Direction des activités de « contenu » par le responsable (ou le responsable adjoint) du PEV (par exemple, suivi des décisions en collaboration avec les parties prenantes concernées) ;
  - Prise en charge des activités administratives et du soutien à l'exécution des « activités de contenu » par un(des) membre(s) dévoué(s) de l'équipe du PEV ;
- Le secrétariat du forum de coordination, ou autre groupe consacré à l'appui du forum, est financé par le gouvernement dans la majorité des cas. Un soutien exceptionnel peut être apporté par les membres du forum de coordination, Gavi et/ou d'autres donateurs (par exemple, financements limités dans le temps, soutien temporaire à la capacité, renforcement des capacités grâce à un agent détaché).

---

<sup>5</sup> Le procès-verbal peut être mis à la disposition du public par l'intermédiaire d'un site internet, si possible.